

SESSION 2014

**CONCOURS RÉSERVÉ
D'ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

QUESTIONS

Durée : 3 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

- 1 La mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours a suscité certaines réticences. Pouvez vous expliquer pourquoi ?
- 2 Comment l'éducation nationale contribue-t-elle à l'égalité des chances ? Illustrer par des exemples concrets de mesures mises en place.
- 3 Quels sont les différents conseils existants en université ? Quelles sont leurs attributions respectives?
- 4 Quelles sont les principales mesures prises dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants ?
5. Citer les différents corps de contrôle à l'éducation nationale et pour l'enseignement supérieur et leurs attributions.

AMR

**CONCOURS RÉSERVÉ D'ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

QUESTIONS

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
AMR	R0000	101	5843